



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B(S-XXIII)/L.6/Add.3
9 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-troisième session extraordinaire, troisième partie
Genève, 3-10 octobre 2006
Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA VINGT-TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 3 au 10 octobre 2006

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

La CNUCED, le processus de réforme de l'ONU et le développement

Orateurs:

Ministre de la coopération
internationale pour
le développement
de l'Égypte

Éthiopie

Argentine, pour le Groupe
latino-américain et caraïbe

Angola, pour le
Groupe africain

Pakistan

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être adressée avant le **mardi 17 octobre 2006** à la Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8106, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 1437.

LA CNUCED, LE PROCESSUS DE RÉFORME DE L'ONU ET LE DÉVELOPPEMENT

(Sous-thème 3)

Principaux intervenants

1. **S. E. M^{me} Faiyza Abou El Naga, Ministre de la coopération internationale pour le développement de l'Égypte**, a insisté sur le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies face aux enjeux mondiaux. Le monde avait changé depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, mais les principes de la Charte des Nations Unies conservaient leur pertinence. L'ONU s'efforçait à juste titre de s'adapter au monde d'aujourd'hui, mais cette réforme ne devait pas compromettre son rôle vital en matière de développement. L'Organisation devait continuer d'être utile aux États membres en développement. De fait, la réforme de l'ONU devait encourager une plus grande prise en compte des questions de développement, s'agissant en particulier de la réalisation de l'Objectif 8 de la Déclaration du Millénaire, à savoir créer un partenariat mondial pour le développement. La coopération pour le développement entre les institutions des Nations Unies devait être renforcée sans sacrifier les avantages de la spécialisation et l'expérience acquise par chaque institution. Il était essentiel que le processus de réforme soit inclusif. Devaient y participer non seulement les pays en développement, mais aussi le secteur privé – principal moteur de la croissance économique – et les organisations de la société civile. À cet égard, l'ONU avait notamment pour importante fonction de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. La réforme devait aussi être axée sur une réelle appropriation nationale des politiques de développement.
2. La Ministre a souligné que le processus de réforme devait rendre l'ONU plus forte et plus assurée de son rôle en vertu de la Charte. Cela signifiait une organisation mieux financée, rationalisée dans sa structure et son administration, et davantage capable de répondre aux crises humanitaires.
3. Dans ce contexte, la CNUCED devait continuer d'évoluer pour répondre aux besoins actuels et futurs des pays en développement. À cette fin, elle devait se positionner en tant qu'institution chef de file au sein du système des Nations Unies sur de nouveaux thèmes tels que l'aide pour le commerce, la compétitivité des entreprises et l'investissement pour le

développement; elle devait aussi se positionner de façon stratégique en tant que seul organisme des Nations Unies pouvant proposer une vue globale de l'économie mondiale dans une optique de développement, ayant pour objectif d'élargir la marge d'action dont les pays en développement avaient besoin pour relever les défis d'aujourd'hui. La CNUCED devait remodeler les partenariats lancés à São Paulo, en particulier dans le secteur des produits de base, et donner une plus grande place à la société civile et au secteur privé dans ses propres processus.

4. Les recommandations du Groupe de personnalités contenaient quelques suggestions intéressantes, s'agissant en particulier des changements proposés pour les conférences et les commissions de la CNUCED, ainsi que pour les délibérations du Conseil du commerce et du développement. Cela devrait conduire à renforcer la formation de consensus, ce qui donnerait à la CNUCED plus d'autorité pour influencer sur les débats consacrés au développement. Il fallait aussi beaucoup réfléchir à ce qui pouvait être fait pour accroître la pertinence de la contribution de la CNUCED aux principaux organes de l'ONU, en particulier l'Assemblée générale. Il était utile de penser en termes d'«échelle d'accords intergouvernementaux», le haut de l'échelle consistant en obligations contractuelles, et le bas en résumés du Président. La pertinence des délibérations à la CNUCED serait directement proportionnelle à la position sur cette échelle. Grâce à sa composition universelle et à son large mandat, la CNUCED devait pouvoir aller au-delà de la formation de consensus non contractuels. Il devait y avoir volonté et engagement de passer des discours à l'action sur le terrain.

5. À cette fin, la CNUCED avait besoin d'une véritable volonté politique de la part de ses États membres. Parallèlement au renforcement de l'engagement politique du Groupe des 77, les partenaires de développement devaient travailler avec les pays en développement dans l'intérêt de tous. Le critère ultime pour la CNUCED serait d'apporter des améliorations effectives sur le terrain, et l'accent récemment mis par le Secrétaire général de la CNUCED sur le renforcement des capacités était un pas dans la bonne direction.

6. **S. E. M. Fisseha Yimer, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève**, a dit que le processus de réforme était sans fin. Toutefois, la réforme ne devait pas être considérée comme une fin en soi; c'était un moyen de parvenir à un objectif défini. Dans ce contexte, il a souligné le rôle important que les institutions jouaient dans les processus de développement. La réforme de l'ONU – et en particulier de

la CNUCED – devait conduire à une redynamisation de la pertinence et des compétences des institutions des Nations Unies, de façon qu’elles deviennent plus efficaces. La réforme de l’ONU ne devait pas être un moyen de réduire les ressources et les mandats. Renouvelant son mandat tous les quatre ans lors de ses conférences quadriennales, la CNUCED connaissait des changements réguliers. Toutefois, le mécanisme intergouvernemental avait bel et bien besoin de quelques ajustements. La fonction de formation de consensus devait aller au-delà de décisions inoffensives qui ne seraient jamais appliquées pour viser à des conclusions concrètes pouvant avoir des incidences sur le terrain.

7. Le représentant a souligné l’importance de conditions équitables pour créer des partenariats efficaces pour le développement, et le rôle de la CNUCED en matière de renforcement des capacités institutionnelles et techniques à cet égard était important. La valeur des travaux d’analyse de la CNUCED a également été mise en avant. La CNUCED était la seule institution à pouvoir offrir une vision claire et intégrée de la complexité du processus de développement. Dans ce contexte, il était essentiel d’examiner les recommandations du Groupe de personnalités visant à créer de meilleures synergies entre analyse et action dans les pays en développement. Ces recommandations pouvaient aussi aider à intégrer l’approche globale de la CNUCED dans les activités d’autres institutions des Nations Unies, tout en évitant les chevauchements d’activités et les doublons institutionnels.

8. Concernant l’assistance technique, la CNUCED devait intensifier ses programmes de renforcement des capacités en prévoyant des ressources suffisantes et appropriées et en travaillant étroitement avec les bénéficiaires de façon que les programmes reposent sur une évaluation minutieuse des besoins et des priorités au niveau local. Elle devrait également jouer un rôle important dans l’élaboration, les modalités opérationnelles et les incidences globales de l’initiative concernant «L’aide pour le commerce».

Déclarations

9. Le représentant de l’**Argentine**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que la CNUCED avait un rôle fondamental, stratégique à jouer dans la promotion du dialogue et de l’échange d’idées sur le commerce et le développement, en tant qu’instance vouée à la formation de consensus. De plus, elle pouvait contribuer aux processus de négociation par

des réunions et des activités qui encourageaient un débat prospectif. Le débat d'orientation de haut niveau montrait à l'évidence que la CNUCED restait une instance de débat caractérisée par son intégrité et son indépendance intellectuelles. Il montrait également qu'elle était capable d'exprimer une vision ample et complexe du commerce et du développement. Le Groupe latino-américain et caraïbe s'efforcerait de préserver le rôle de la CNUCED en tant qu'instance unique pour un traitement global des problèmes que rencontraient les pays en développement, ainsi que d'enrichir la préparation de la douzième session de la Conférence.

10. Le représentant de l'**Angola**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné la nécessité d'un dialogue revitalisé à la CNUCED sur la mondialisation, le commerce des produits de base et le développement. Concernant le commerce des produits de base, les récentes tendances du marché avaient une fois de plus mis en lumière les interactions critiques entre le commerce des produits de base et les perspectives de développement, la réduction de la pauvreté, et la paix et la sécurité internationales. Ce n'était que par le dialogue international et la coopération que les problèmes relatifs au commerce des produits de base pourraient être traités de façon que tous, pays consommateurs et pays producteurs, soient gagnants.

11. Le commerce des produits primaires, agricoles et minéraux, était d'une importance fondamentale pour les pays exportateurs et les pays importateurs. Les pays industrialisés et les pays en voie d'industrialisation rapide avaient besoin d'un accès prévisible et sûr, par le biais du commerce, à des approvisionnements à long terme en minéraux et en métaux. Ils avaient également besoin de matières brutes agricoles et de denrées alimentaires pour alimenter leur croissance industrielle et répondre à la demande de consommation de leur population, en fonction de niveaux de vie élevés ou croissants. Toutefois, malgré l'actuelle amélioration observée pour quelques produits de base par rapport à une tendance séculaire à la baisse des prix, la part de l'Afrique dans le commerce international continuait de diminuer, parallèlement au déclin persistant des prix, en valeur réelle, des denrées agricoles africaines. Il était donc essentiel pour l'Afrique que les questions relatives aux produits de base soient traitées de façon urgente et adéquate au niveau multilatéral. Dans ce contexte, l'Afrique et la communauté internationale devaient se saisir des grandes questions identifiées dans la Déclaration et le Plan d'action d'Arusha sur les produits de base africains, adoptés par les ministres du commerce des États membres de l'Union africaine en novembre 2005.

12. Les problèmes de commerce et de développement relatifs aux produits de base restaient aussi importants aujourd'hui qu'ils l'étaient 30 ans auparavant. Il fallait d'urgence recentrer les travaux à la CNUCED sur ces produits au cours de la période menant à la douzième session de la Conférence. Sous le thème «mondialisation, commerce des produits de base et développement», la CNUCED pouvait apporter une importante contribution au règlement de ces problèmes à travers les trois grands domaines d'action de son mandat.

13. Le représentant du **Pakistan** a dit que, pour revitaliser la CNUCED, il fallait: préserver l'indépendance intellectuelle de la CNUCED dans ses travaux de recherche et d'analyse; renforcer l'orientation sur le développement; renforcer le pilier de la création de consensus, au moyen de résultats concrets et négociés; renforcer l'impact des activités consacrées à la recherche et l'analyse et à la création de consensus en offrant des solutions pratiques, des choix de mesures, des codes de conduite et des instruments non contraignants; apporter des contributions de fond au suivi des grandes conférences de l'ONU; promouvoir la cohérence systémique en renforçant les interactions avec d'autres institutions de gouvernance économique mondiale; fournir une assistance technique correspondant aux besoins exprimés; contribuer à la coopération Sud-Sud; contribuer à l'élaboration de concepts axés sur le développement, comme la marge de manœuvre, la responsabilité sociale des entreprises et la nouvelle géographie du commerce international; continuer de procéder à des évaluations de l'impact sur le développement des tendances récentes et de l'élaboration de normes; apporter des contributions de fond aux nouvelles initiatives mondiales comme l'initiative de l'aide pour le commerce; créer et entretenir des interactions avec d'autres organismes appartenant ou non au système des Nations Unies, aux niveaux régional et sous-régional; renforcer les travaux de recherche et d'analyse concernant des questions macroéconomiques comme la viabilité de l'endettement, le financement du développement et l'efficacité de l'aide; améliorer la diffusion des travaux de recherche et d'analyse, par exemple dans le cadre d'un dialogue annuel sur le développement qui aurait lieu à Genève; apporter des contributions de fond négociées aux travaux de l'Assemblée générale.

Résumé du Président

14. La discussion a mis en exergue l'importance de la CNUCED dans le contexte de la réforme de l'ONU. Cette réforme devrait être menée de manière à respecter les compétences de base de chaque organisme. La CNUCED, organe central de coordination du système des Nations Unies pour les questions interdépendantes du commerce, de l'investissement et du développement, devrait poursuivre l'exécution de son mandat et de sa mission de base.

15. Le rôle fondamental joué par l'ONU dans le processus de développement a été souligné par un certain nombre de délégations. Une délégation a estimé que le programme de réformes du Secrétaire général mettait trop l'accent sur les problèmes de sécurité, plutôt que sur les activités mondiales pour le développement, qui devraient par ailleurs être envisagées dans un contexte plus large que celui des objectifs du Millénaire pour le développement.

16. Cependant, les représentants ont noté que le mandat de la CNUCED n'était pas mis en question. La réforme de l'ONU – et par extension celle de la CNUCED – ne visait pas à réduire les activités relatives au développement mais à revitaliser ces activités et à les rendre plus souples, efficaces et pertinentes au regard des besoins des pays en développement. Il a été dit que c'était l'exécution des activités de développement qui devait évoluer, et non la mission de base.

17. La CNUCED renouvelait son mandat tous les quatre ans et les réunions intergouvernementales offraient encore d'autres occasions d'orienter ses travaux. Cela étant, l'efficacité des méthodes de la CNUCED soulevait des questions. Il fallait faire un meilleur usage de son avantage comparatif et de ses ressources, de manière à trouver des solutions concrètes aux problèmes concrets qui se posaient sur le terrain. À cet égard, un représentant a demandé que l'on procède à une évaluation de l'impact de l'assistance technique fournie par la CNUCED.

18. Plusieurs représentants ont dit qu'il fallait renforcer l'interconnexion entre les trois piliers de l'activité de la CNUCED et préserver la perspective de développement qui lui était propre ainsi que son approche intégrée du commerce, du développement et des questions connexes. Un représentant a estimé que la CNUCED était le seul organisme où les PMA pouvaient faire entendre leur voix. Alors que la CNUCED avait vu son rôle décroître quelque peu sur la scène internationale, les États membres souhaitaient qu'elle retrouve sa position. Ses travaux de

recherche et d'analyse devaient continuer à offrir une perspective différente, à condition d'être pertinente et fondée. La CNUCED devait rester un lieu de discussion sur les questions de fond et rétablir le pouvoir du dialogue. Elle devait aussi renforcer son assistance technique et améliorer sa cohérence concernant les priorités stratégiques.

19. D'autres représentants ont dit que la CNUCED avait un rôle de premier plan à jouer dans le renforcement de la cohérence des processus économiques mondiaux et qu'elle devait contribuer à permettre aux pays en développement de lutter à armes égales avec les pays développés. Le domaine du commerce et du développement ne manquait certes pas d'acteurs, puisque d'autres organismes des Nations Unies s'y intéressaient, mais la CNUCED restait l'instance la plus compétente pour traiter de la perspective de développement. Le Secrétaire général de la CNUCED avait dit qu'un accord interinstitutions tel que celui recommandé par le Groupe de personnalités, était essentiel pour gérer l'empiètement d'autres organismes sur le mandat de la CNUCED. Les représentants devaient également réaffirmer l'importance qu'il y avait à préserver le mandat de la CNUCED concernant le développement lorsqu'ils traitaient avec leur gouvernement, à New York, et dans d'autres instances internationales.

20. Il était évident qu'il fallait réformer la CNUCED; le rapport du Groupe de personnalités contenait plusieurs recommandations importantes qui serviraient de base aux futures discussions intergouvernementales sur la question. C'était un rapport sans concession qui devait être largement diffusé. Plusieurs représentants ont fait savoir que leur pays était disposé à débattre des recommandations formulées dans le rapport et ont demandé au secrétariat de donner son avis sur ces recommandations afin d'enrichir la discussion. Un représentant a dit que chaque recommandation devait faire l'objet d'un «audit dans une perspective de développement» afin d'évaluer l'utilité de la recommandation pour le renforcement de la mission de développement de la CNUCED. Dans ce contexte, il fallait un consensus intergouvernemental sur chaque recommandation. Les représentants ont aussi souligné, concernant les recommandations formulées dans le rapport, qu'un autre rapport consacré à la réforme de la CNUCED avait été élaboré par le Centre Sud et qu'il fallait aussi en tenir compte dans les discussions à venir.

21. L'un des orateurs principaux a fait remarquer que, pour que la réforme de la CNUCED soit un succès, il fallait croire en l'institution et la soutenir, et reconnaître ses réussites. La CNUCED avait contribué de manière historique à faire progresser le discours mondial sur le

développement. Un engagement positif entre les pays en développement et leurs partenaires de développement démontrerait la volonté politique de tous. Une fois de plus, les représentants ont salué le courage dont a fait montre le Secrétaire général de la CNUCED en lançant ce processus et lui ont exprimé leur confiance.

22. En ce qui concerne la création de consensus, le mécanisme intergouvernemental devait permettre un échange d'idées franc qui déboucherait sur des résultats stratégiques, le but étant d'avoir une réelle influence sur les discussions politiques de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que sur la suite donnée aux grandes conférences internationales sur le développement. La CNUCED devrait jouer un rôle de catalyseur pour les travaux sur le développement, y compris dans d'autres instances. Les États membres devraient veiller à créer une synergie entre les trois niveaux du mécanisme intergouvernemental – réunions d'experts, commissions et Conseil du commerce et du développement – pour parvenir à cet objectif. En outre, le travail de la CNUCED devrait être enrichi par une interaction accrue avec la société civile et le secteur privé.

23. Plusieurs représentants ont exprimé le souhait que les conclusions concertées de l'examen à mi-parcours fournissent des orientations claires sur les travaux à entreprendre avant la douzième session de la Conférence et contribuent à la préparation des thèmes qui y seraient abordés. Un représentant a dit trouver encourageant que, pendant l'examen à mi-parcours, les orateurs aient appuyé le mandat de la CNUCED concernant le financement et aient suggéré qu'il fallait lui donner un nouveau souffle, notamment en traitant, dans le cadre des travaux de la CNUCED, de la question de l'architecture financière internationale et du potentiel que présentaient pour le développement les envois de fonds des migrants et l'épargne interne. Un autre représentant a dit que la CNUCED devait répondre au défi de l'interdépendance économique. La contribution de la CNUCED à la reprise des négociations du Cycle de Doha et à l'initiative de l'aide pour le commerce aiderait les pays à mieux tirer parti de la mondialisation tout en en réduisant le coût.

24. Un représentant a dit que les PMA, en particulier en Afrique, semblaient avoir été abandonnés sur le bord du chemin. Par exemple, la tragédie des réfugiés et de l'immigration clandestine était rarement évoquée, comme si les personnes concernées vivaient sur une autre planète. Comment les PMA pouvaient-ils sensibiliser la communauté internationale à ces

problèmes et l'inciter à les aider à trouver des solutions? L'un des orateurs principaux a souligné que cette question était au cœur du débat sur la réforme de la CNUCED et de l'ONU. La cause essentielle de la pauvreté et du désespoir qui provoquait les mouvements de population était l'absence de développement intégré, de travail décent et de perspectives. Les PMA ne pouvaient pas prendre le parti de la libéralisation si on ne les aidait pas à faire face à ses conséquences. Si les lois interdisant l'immigration clandestine montraient que cette question touchait aussi les pays développés, elles ne suffiraient pas à atténuer le problème. L'initiative de l'aide pour le commerce semblait être un bon moyen de lutter contre les problèmes de la mondialisation. La CNUCED pourrait aider les pays en développement à tirer le meilleur parti possible de la mondialisation en leur donnant les moyens de développer leurs capacités, leurs ressources humaines et leurs compétences. Les pays en développement comme les pays développés avaient tout à y gagner.

25. Un représentant a dit que les discussions portant sur la réforme de la CNUCED devaient aussi traiter de l'organisation des réunions. En effet, il fallait éviter que les futures réunions intergouvernementales coïncident avec d'autres réunions organisées à Genève, afin de garantir une meilleure participation.
